

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 5 octobre, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 29 septembre 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 8

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria, REIN Murielle,

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance: REIN Murielle

Autre personne présente: LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 7 septembre 2023

2 Budget

Réflexion sur la prospective budgétaire

3 Personnel et services

Mise à disposition de services avec la commune de Rencurel

4 Ecole

Cantine à 1 euro

5 Fonctionnement du conseil municipal

Modification de la date du conseil municipal de décembre

Point sur les commissions municipales

Plan communal de Sauvegarde

6 Intercommunalité

Transfert de la compétence eau

Compétence Voirie

Futur PLUiH

7 Bâtiments, terrains et aménagements communaux

Avancement du projet de la Grange Marcon

Cimetière: date de rencontre avec le représentant de l'entreprise Finalys

Achat arceaux à vélo

8 Urbanisme

Projet de construction parcelles A 753 et A 746

9 Forêt

Certification PEFC

10 Parc Naturel Régional du Vercors

Atlas de la Biodiversité

Réserve internationale de ciel étoilé

11 Points divers

Proposition Bazar 2024

Tarifs accès aux pistes nordiques de la station d'Herbouilly pour la saison 2023 2024

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 7 septembre 2023

Le procès verbal du conseil municipal du 7 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Réflexion sur la prospective budgétaire

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

3 Personnel et services

Mise à disposition de services avec la commune de Rencurel

Les élus de Saint-Julien et de Rencurel se sont rencontrés au cours des dernières semaines, afin de mettre en place les conditions d'interventions de l'agent de chacune des communes dans l'autre et d'utilisation du matériel.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

Vu les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-4-1 II,

Pour répondre à un besoin d'optimisation des ressources, de proximité, réactivité et efficacité des services, les communes de Rencurel et de Saint-Julien-en-Vercors décident de mettre à disposition de l'autre commune une partie des moyens humains et matériels de leur propre service technique.

La convention établie aura pour objectif de préciser les modalités d'intervention des deux communes concernant le matériel ainsi que le personnel mis à disposition et de fixer les conditions financières.

Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition de convention et propose les tarifs suivants pour les mises à disposition de la commune de Saint-Julien-en-Vercors au profit de la commune de Rencurel:

Pour le personnel les communes ont le même taux horaire à savoir 30€/heure.

Pour le matériel:

Pour la commune de Saint-Julien en Vercors

	<i>Coût horaire avec chauffeur</i>	<i>Coût horaire sans chauffeur</i>
Tracteur-tondeuse	45€	15€*
4 X 4 avec remorque	60€	30€

*si utilisation sans chauffeur l'agent de Rencurel se charge du transport du tracteur tondeuse en utilisant le matériel de Rencurel

Pour la commune de Rencurel

	<i>Coût horaire avec chauffeur</i>	<i>Coût horaire sans chauffeur</i>
--	------------------------------------	------------------------------------

Tractopelle avec godet	90€*	
Camion benne	60€	30€

*compris l'utilisation de la balayeuse, du godet malaxeur ou de l'épareuse (selon son état)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE les propositions de tarifs de mise à disposition ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune de Rencurel et la commune de Saint-Julien-en-Vercors et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 Ecole

Cantine à 1 euro

La mise en place s'est bien passée, les coefficients familiaux ont tous été récupérés par les mairies. Pour Saint-Julien, 45.8% des familles sont dans la tranche correspondant au tarif de cantine à 1€, 12.5% sont dans la tranche dont le tarif est inférieur à 1€ et 41.7% sont dans la tranche dont le tarif est supérieur à 1€.

5 Fonctionnement du conseil municipal

Modification de la date du conseil municipal de décembre

Le conseil municipal du jeudi 7 décembre est reporté au jeudi 14 décembre 2023.

Point sur les commissions municipales

Commission Itinérance et Patrimoine

Un projet de convention est en cours avec les propriétaires de parcelles sur le site de la petite Cournouze pour permettre l'ouverture au public d'une portion d'itinéraire.

Commission eau assainissement

- Nettoyage des captages: 2 dates, les 7 et 14 octobre.

- Schémas directeurs

Ils sont terminés malgré quelques problèmes de facturation pour la station de pompage. A travailler à présent, les priorités pour les futurs travaux. A planifier une rencontre avec le département pour la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'œuvre pour la commune.

- Réflexion à mener sur la tarification de l'eau et les abonnements.

Commission Lou Becan

La sortie du prochain bulletin municipal est prévue mi-décembre.

Commission commémorations

Pour la commémoration du 18 mars 1944 qui se tiendra le 17 mars 2024, le repas devrait être proposé par le centre de la Matrassière.

Un groupe de travail se met en place au niveau des 5 communes du Vercors Drôme auquel est associé également la commune de Saint-Nazaire en Royans suite au grand nombre de commémorations prévues en 2024.

Futur de la Fête du Bleu: Réunion prévue le 19 octobre à 14h00 à la maison du Parc à Lans.

Plan communal de Sauvegarde

Une date de réunion de travail est fixée le mercredi 8 novembre avec les élus pour avancer sur le PCS qui doit être ensuite soumis à délibération et envoi en préfecture.

6 Intercommunalité (par Pierre-Louis Fillet)

Transfert de la compétence eau

La CCRV va recruter un(e) chargé(e) de mission dans le cadre du transfert de la compétence eau assainissement à la communauté de communes.

Le principal sujet de discussion dans le cadre de ce transfert de compétence sera le cout futur du tarif de l'eau pour les usagers car il y a actuellement une grande disparité selon les communes.

Compétence Voirie

Après discussions entre les maires, il a été décidé de proposer que la CCRV cesse d'exercer la compétence voirie notamment parce qu'elle serait dans l'obligation d'assurer le déneigement de toutes les routes communales. La commune récupèrera la compétence voirie au 1er janvier 2024. La CCRV conservera un service de prestations et il existera toujours un marché groupé pour les consultations sur les travaux sur la voirie.

Futur PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat)

Une réunion d'information à destination des élus est programmée le 23 janvier 2024 à 18h00 avec la présence du CAUE.

7 Bâtiments, terrains et aménagements communaux

Avancement du projet de la Grange Marcon

Les élus ont visité la Jolie Colo à Autrans le 29 septembre et ont ainsi pu comprendre le mode de fonctionnement de ce lieu qui regroupe plusieurs entreprises, des locaux à louer et une salle de spectacle.

Une réunion en visio est prévue le lundi 23 octobre avec la SCET qui accompagne la commune dans ce projet pour ce qui concerne le côté économique du projet.

Il faudra assez rapidement mobiliser de futurs occupants et créer une association qui portera la dynamique.

Cimetière: date de rencontre avec le représentant de l'entreprise Finalys

Les élus proposent soit le 6 novembre soit le 13 novembre à 9h30.

Achat arceaux à vélo

Les élus valident l'achat de 13 arceaux à vélo pour la commune, c'est la CCRV qui pilote cette opération.

8 Urbanisme

Projet de construction parcelles A 753 et A 746

De nouveaux propriétaires souhaitent construire avec réalisation d'une maison d'habitation et d'un atelier de menuiserie.

9 Forêt

Certification PEFC

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC ;

- d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC, utilisation soumise à demande et obtention d'une licence de droit d'usage de la marque PEFC;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en cas de non-conformité de mes pratiques forestières aux engagements PEFC du propriétaire ;
- d'accepter qu'en cas de non mise en œuvre par ses soins des mesures correctives qui pourraient lui être demandées, s'exposerait à être exclu du système de certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de s'engager à respecter les engagements PEFC relatifs à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune ;
- de s'engager à honorer la contribution à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de signaler toute modification concernant les forêts communales et, (ou) sectionnelles engagées dans la démarche PEFC ;

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes.

10 Parc Naturel Régional du Vercors

Atlas de la Biodiversité

Pour 2024 le Parc du Vercors n'a obtenu aucun financement de l'Etat, le Parc refera un dossier pour 2025. L'Atlas de la Biodiversité devrait être prêt début 2024, il sera ensuite présenté aux élus et aux habitants.

Réserve internationale de ciel étoilé

Le Parc naturel régional du Vercors vient d'obtenir le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) décerné par DarkSky International. Il rejoint ainsi le cercle restreint des sites qui en bénéficient : il est le 5e en France, le 22e dans le monde.

Le label récompense une qualité de ciel nocturne exceptionnelle et engage les territoires à mener des actions de réduction de la pollution lumineuse et de valorisation de l'environnement nocturne.

11 Points divers

Proposition Bazar 2024

Les élus donnent leur accord de principe pour que le Bazar de Saint-Martin fasse une proposition d'intervention sur la commune à l'été 2024.

Tarifs accès aux pistes nordiques de la station d'Herbouilly pour la saison 2023 2024

A l'approche de la saison hivernale 2023-2024, il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique tel que prévu aux articles L 2333-81 et L 2333-82 du CGCT. Le Maire fait lecture de la proposition de tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly établie par le Département de la Drôme.

DEPARTEMENT DE LA DROME
TARIFS NORDIQUES SAISON 2023/2024
Espace Nordique du Haut Vercors (Porte d'Herbouilly)
(en € activités exonérées de TVA)
ACCES PISTES DE SKI DE FOND
ADULTES (de 2006 à 1949)

Journée	12.00
Après 13h	9.50
2 jours	22.50
3 jours	32.10
4 jours	40.70
5 jours	49.20
6 jours	57.80
Pack Tribu 4 personnes (2 juniors minimum)	30.00
JEUNES (de 2018 à 2007) et SENIOR (1948 et avant)	
Journée	6.00
2 jours	10.00
3 jours	14.00
4 jours	18.00
5 jours	21.00
6 jours	24.00
Réduits: Adultes (de 206 à 1949)	
GROUPES (>10 personnes et 1 seul règlement)	
Clubs sportifs (de 16 ans à 75 ans inclus)	
demandeurs d'emploi, RSA, CE, adultes familles nombreuses, étudiants, personnes porteuses d'un handicap	
Journée	10.00
2 jours	19.00
3 jours	27.20
4 jours	34.50
5 jours	41.50
6 jours	48.70
PROMOTIONS ET OUVERTURE PARTIELLE	
Promo et ouverture partielle 1 (-30 km de pistes)	10.70

Promo et ouverture partielle 1 (-20 km de pistes)	8.80
Promo et ouverture partielle 1 (-10 km de pistes)	6.80
SCOLAIRES	
Séance scolaire (valable également pour IME, ITEP)	3.50
PASS SAISON	
NORDIC PASS VERCORS DROME (de 1954 à 2003)	
110.00	
Nordic Pass Vercors	
ADULTE (de 1954 à 2003)	150.00
ADULTE prévente (du 16 octobre au 15 novembre inclus) + groupe (plus de 10)	128.00
ADULTE ventes flash (13, 14 et 15 octobre)	109.00
JUNIOR (de 2004 à 2018)	53.00
JUNIOR prévente (du 16 octobre au 15 novembre inclus)	45.00
JUNIOR ventes flash (13, 14 et 15 octobre) + clubs (sur présentation licence)	38.00
SENIOR (1953 et avant)	65.00
Nordic Pass Isère Drôme	
ADULTES (de 1948 à 2003)	161.00
ADULTES prévente (du 17 octobre au 15 novembre inclus)	135.00
ADULTES ventes Flash (du 13 au 16 octobre)	119.00
JEUNES (de 2004 à 2019)	57.00
JEUNES prévente (du 17 octobre au 15 novembre inclus)	48.00
JEUNES ventes Flash (du 13 au 16 octobre)	42.00
SENIOR (de 1947 et avant)	89.00
SENIOR prévente (du 17 octobre au 15 novembre inclus)	75.00
SENIOR ventes Flash (du 13 au 16 octobre inclus)	66.00
Nordic Pass National	
ADULTE (16 ans - 99 ans)	230.00

ADULTE prévente (du 1er octobre au 15 novembre inclus)	200.00
JEUNE (moins de 15 ans)	85.00
JEUNES prévente (du 1er octobre au 15 novembre inclus)	70.00
Supplément Nordique (tous sites drômois)	
Forfait saison nordique sur présentation du forfait saison alpin (valable l'hiver 2023/2024)	35.00
TOP DEPART	
Tarif facturation chéquier top départ (1 collégien seul)	6.00
Tarif facturation chéquier top départ (1 adulte et 1 collégien)	18.00
FORFAIT SUR PISTE	
Vente de forfaits sur pistes	40.00

Gratuités:

- Handicapé sur présentation d'une carte d'invalidité
- Enfants nés à partir de 2019
- 1 accompagnant groupe pour 10 payants
- tous les accompagnants des sorties scolaire

ACCES Voies blanches Traineaux à chiens	
(GTV et variantes, sentier de la Frache, voie blanche d'Herbouilly)	
<u>TARIF MUSHERS amateurs</u>	
Journée / attelage	19.50
2 jours/attelage	34.00
3 jours /attelage	47.00
4 jours / attelage	59.00
5 jours / attelage	72.00
6 jours / attelage	84.00
7 jours /attelage	97.00
Annuel / attelage	160.00

Clients mushers professionnels	
Conduite d'attelage Journée	12.70
Conduite d'attelage 1/2 journée	10.00
2 jours	19.30
3 jours	25.00
4 jours	32.00
5 jours	38.00
Baptême clientèle individuelle	6.50
Baptême et conduite scolaires et groupes (+ 10 personnes)	3.80
Mushers professionnels	
Annuel/musher pro adhérent à l'association "Traineaux Vercors Drome"	300.00
Annuel/musher pro non adhérent à l'association "Traineaux Vercors Drôme"	850.00

Gratuité: - 5ans

PASS BALADE (piétons, raquettes, fatbike, ski joering)	
Accès itinéraires raquettes "Bons Plans" au départ des stations + voies blanches + pistes partagées	
Séance	3.50
Saison	30.00

Gratuités: Enfants nés à partir de 2009, accès commerces + espaces naturels, titulaires de forfaits nordiques et alpins

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE les tarifs pour l'accès aux pistes de ski de fond de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2023-2024;
- DESIGNNE l'EPIC des Stations de la Drôme pour percevoir la redevance d'accès aux pistes de ski nordique et la gestion de son produit.

La séance est levée à 20h45 la secrétaire de séance

Le Maire,



La secrétaire de séance, Murielle Rein



